



HYDRO-QUÉBEC, PARTENAIRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

# Des solutions pour votre bâtiment



SYMPOSIUM - ADAPTATION AUX NOUVELLES RÉALITÉS DANS L'IMMOBILIER COMMERCIAL

BOMA QUÉBEC

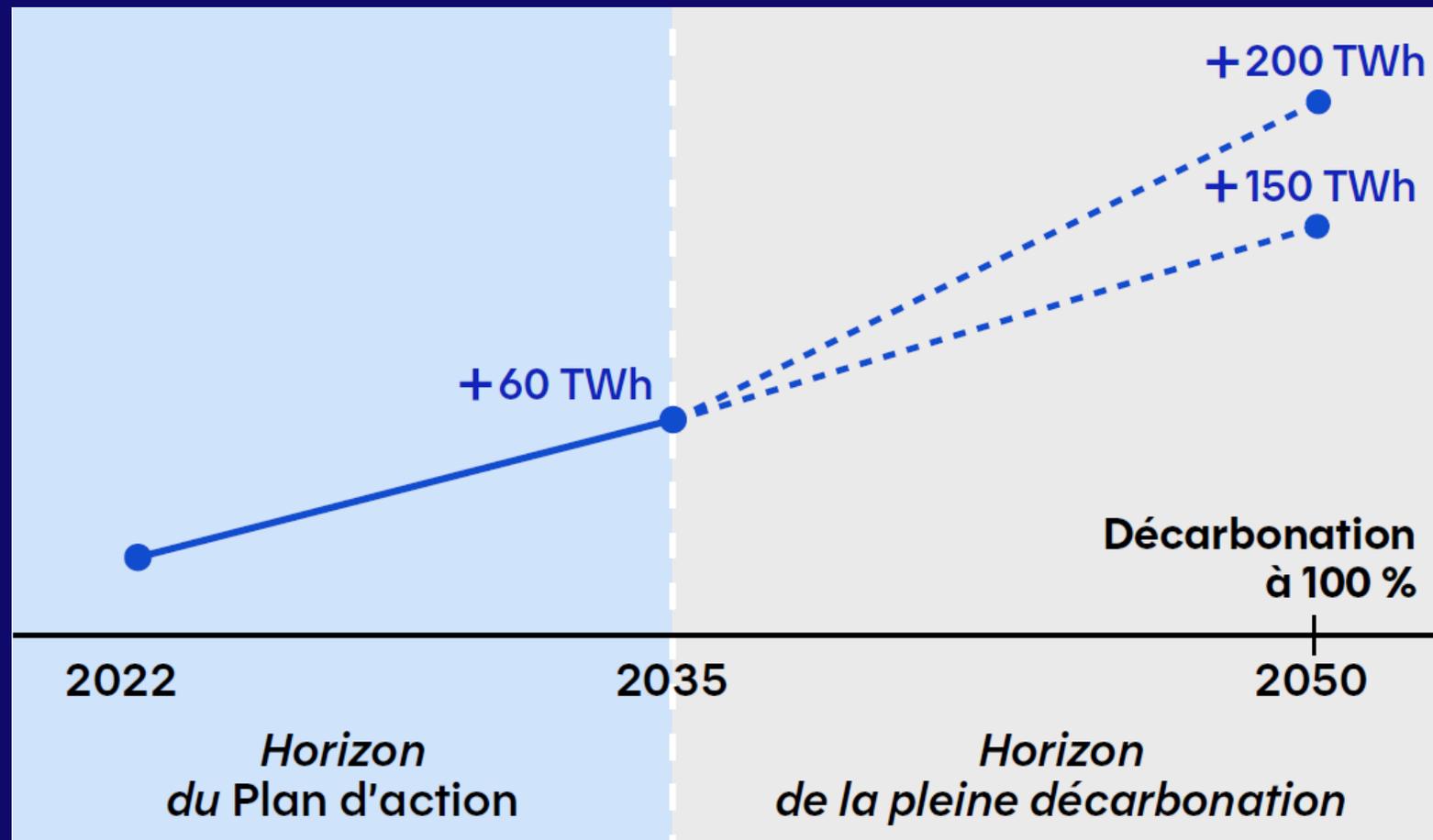
MONTRÉAL - 7 NOVEMBRE 2024



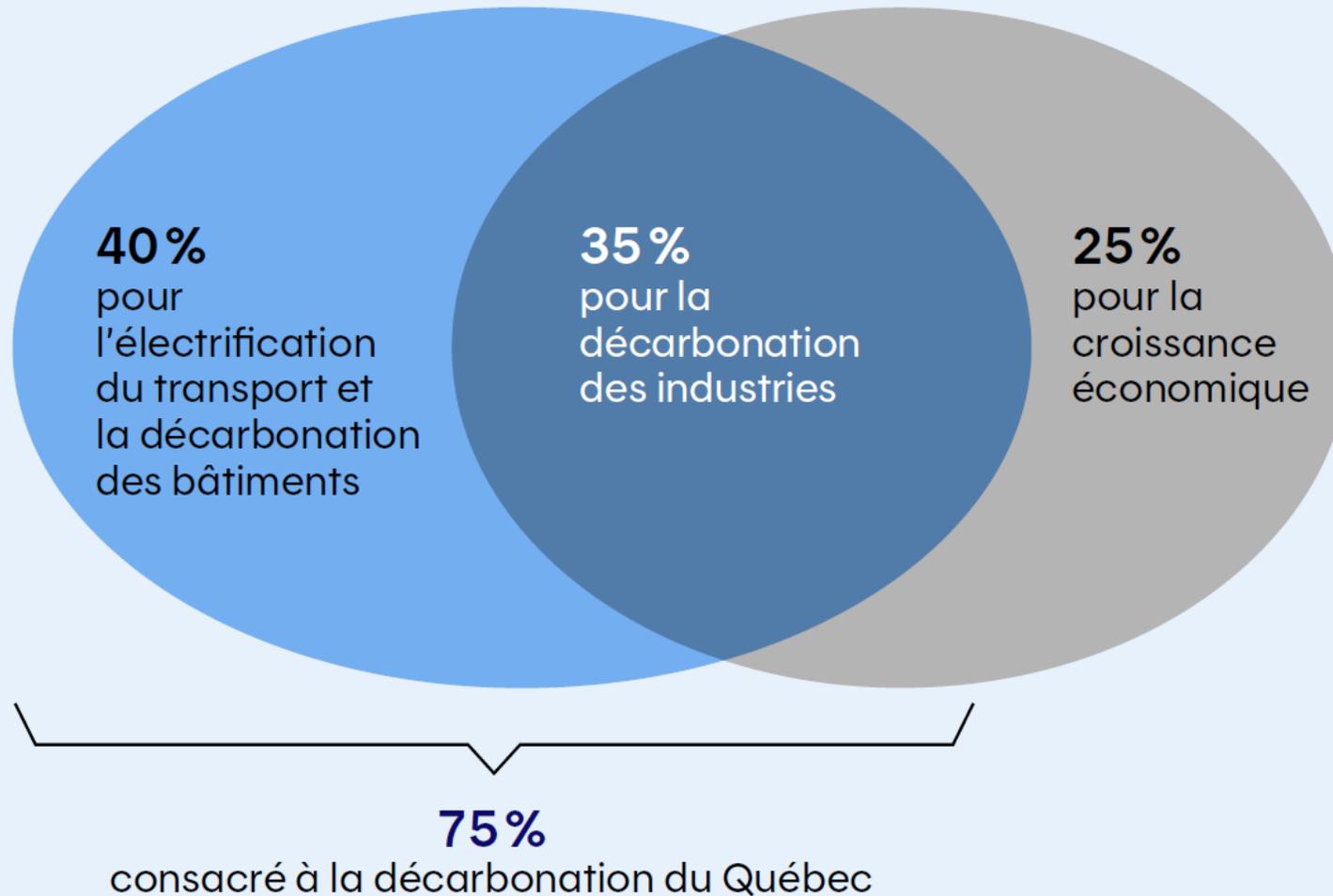
# Trajectoire projetée de la demande d'électricité

**+60 TWh**  
d'ici 2035

**+150 à 200 TWh**  
d'ici 2050



# Répartition de l'utilisation de l'électricité supplémentaire à l'horizon 2035



# Nos objectifs

## Horizon 2035



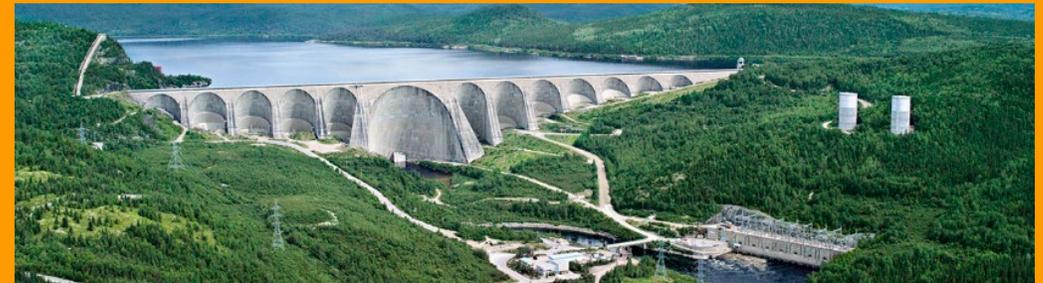
Diminuer la  
demande d'énergie  
de **21 TWh** ▼



Équivalent de la consommation annuelle  
de plus de **1,2 million** de ménages



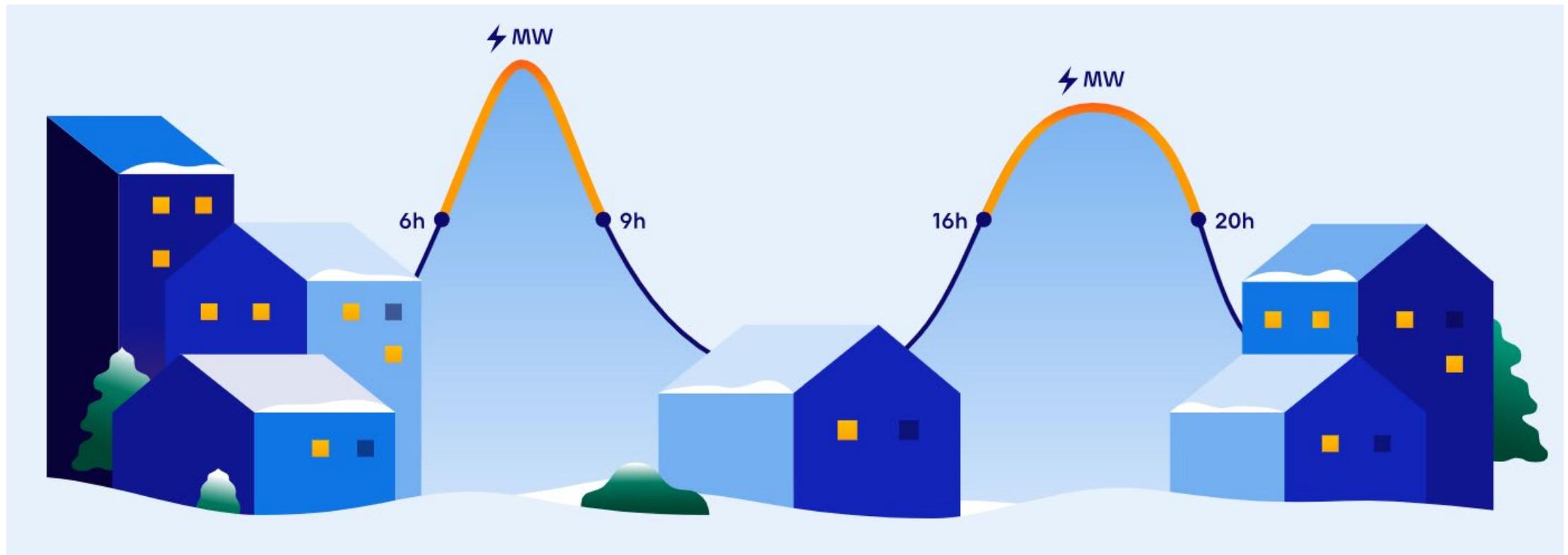
Retrancher un  
total de **3 500 MW**  
de puissance ▼



Équivalent de la puissance combinée de la centrale  
Manic-5 et des centrales du complexe de la Romaine

# Rappel: L'enjeu de la gestion de la puissance

Par temps très **froid**, on observe une très **forte demande d'électricité** pendant les **périodes de pointe** quotidiennes, qui se produisent en matinée et en soirée.



# La réduction des gaz à effet de serre au moindre coût pour la société



## Nos moyens pour atteindre nos objectifs

### Optimisation



Efficacité  
énergétique  
et sobriété



Gestion de  
la demande  
de puissance

### Décarbonation



Complémentarité des  
sources



Mobilité  
durable

# Programmes et offres pour la clientèle d'affaires



# Résultats

## Programme Solutions efficaces\*

(excluant son volet agricole)

# 2023

## 483,9 GWh bruts

d'économies d'énergie réalisées

## 91,4 millions \$

en appuis financiers versés  
aux entreprises participantes\*\*

\*\*L'appui financier comprend la rémunération incitative.

\* Le programme Solutions efficaces englobe les réseaux autonomes ainsi que les volets des anciens programmes (systèmes industriels, bâtiments efficaces, petites, moyennes et grandes industries).



# Offres pour la clientèle affaires en efficacité énergétique



## Au cœur de cette gamme :

### Programme Solutions efficaces

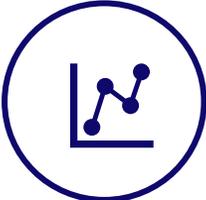
- Volet Analyse énergétique
- Volet Petites entreprises
- Volet Moyennes et grandes entreprises



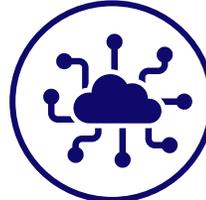
Produits agricoles efficaces



Programme Projets innovants (PPI)  
*(support aux boucles thermiques)*



Systèmes de gestion de  
l'énergie électrique (SGÉE)



Démonstration technologique  
et commerciale (DTEC)



**Projet pilote**  
Gestion d'énergie, recommissioning  
et entretien (GERE)



**Projet pilote**  
Certificat d'énergie renouvelable (CER)

# Qui peut participer au programme ?



**Clientèle**

**Clientèle d'affaires, accompagnée ou non d'un partenaire.**



**Agrégateur**

**Entreprise présentant un projet pour un ou plusieurs bâtiments détenus, exploités, occupés ou construits par sa clientèle.**

**Partenaire** : Entreprise dûment autorisée par le participant, qui accompagne ce dernier aux fins du programme.

# Marchés desservis

## Ce programme s'adresse aux :

- petites entreprises ;
- moyennes et grandes entreprises.



Commercial

Institutionnel

Industriel

Agricole

## Trois volets

Analyse  
énergétique

Moyennes et  
grandes entreprises

- Offre simplifiée 
- Offre sur mesure

Services-conseils

Petites  
entreprises 

# Rappel - Les grandes lignes de l'offre

- Aide à la décision
  - Recherche de projets potentiels
  - Pour la clientèle et les agrégateurs
  - Appui financier pour une analyse énergétique
- **40 %** après l'approbation de l'analyse (jusqu'à concurrence de 20 000 \$)
  - **60 %** à la fin du projet (jusqu'à concurrence de 30 000 \$)
  - Hydro-Québec peut payer jusqu'à 100 % de la facture d'analyse (jusqu'à concurrence de 50 000 \$ des coûts totaux admissibles)



# Nouveautés – Solutions efficaces

## Modifications apportées aux appuis financiers

### Tous les volets

Recalibrage de certains appuis financiers selon les **coûts du marché**

- Appuis rehaussés, maintenus ou abaissés, selon les mesures
- Repli de l'appui financier accordé pour les mesures d'éclairage

### Petites entreprises

Abaissement du seuil d'appuis financiers, qui passe de 1 000 \$ à **500 \$**

### Moyennes et grandes entreprises – Offre sur mesure

- Majoration à **45 ¢/kWh** (au lieu de 30 ¢)
- Augmentation du plafond à **5 M\$** par projet (au lieu de 3 M\$)



# Nouveautés – Solutions efficaces

## Intégration des nouvelles mesures de GDP

Mesure d'automatisation des stratégies de GDP contenant trois options



### Programmation

- Programmation des stratégies GDP dans le SAB
- Le SAB est existant et fonctionnel ainsi que tous les capteurs et actionneurs des différents systèmes

*Bâtiment avec SAB*



### Programmation + points de contrôle

- Programmation des stratégies GDP dans le SAB
- Comprend l'ajout de capteurs et d'actionneurs au SAB existant (contrôle l'appel de puissance du bâtiment)

*Bâtiment avec SAB*



### Programmation + points de contrôle + Installation SAB

- Programmation des stratégies GDP dans le SAB
- Comprend l'ajout de capteurs et d'actionneurs au SAB existant (contrôle l'appel de puissance du bâtiment)
- Comprend l'installation d'un SAB

*Bâtiment SANS SAB*

# Rémunération incitative

**Grâce à l'Offre simplifiée et à l'Offre sur mesure, les partenaires ou agrégateurs de projets peuvent recevoir une rémunération incitative qui les encourage à trouver et à analyser des projets potentiels en matière d'efficacité énergétique pour leur clientèle d'affaires.**

## Offre simplifiée

La rémunération incitative qui pourrait être versée correspond à 5 % des appuis financiers accordés pour l'ensemble des projets approuvés durant une année. Le montant ne peut pas être inférieur à 10 000 \$.

---

## Offre sur mesure

La rémunération incitative est établie à 1 ¢ le kWh économisé admissible, et ce, jusqu'à un maximum de 50 000 \$ par projet. Le projet doit générer des économies d'électricité réelles admissibles d'au moins 100 000 kWh.

# Offres pour la clientèle affaires en gestion de la puissance



Tarification dynamique



Gestion de la demande de puissance  
Affaires (GDP)



Électricité interruptible  
industrielle



Hilo (pilotes en cours)

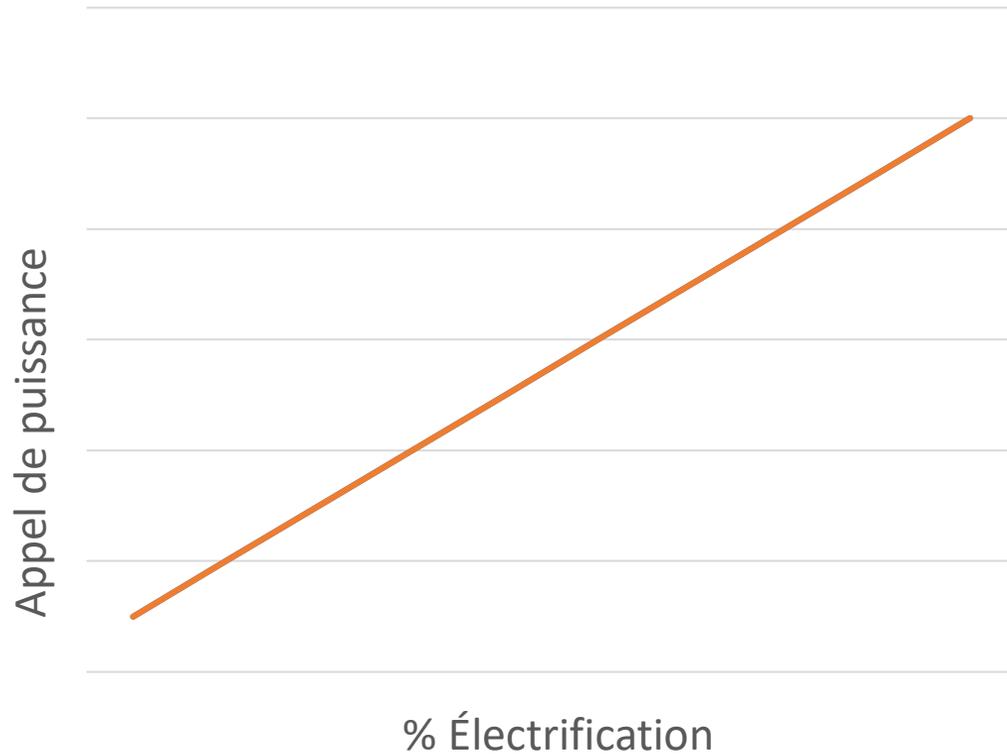


Biénergie

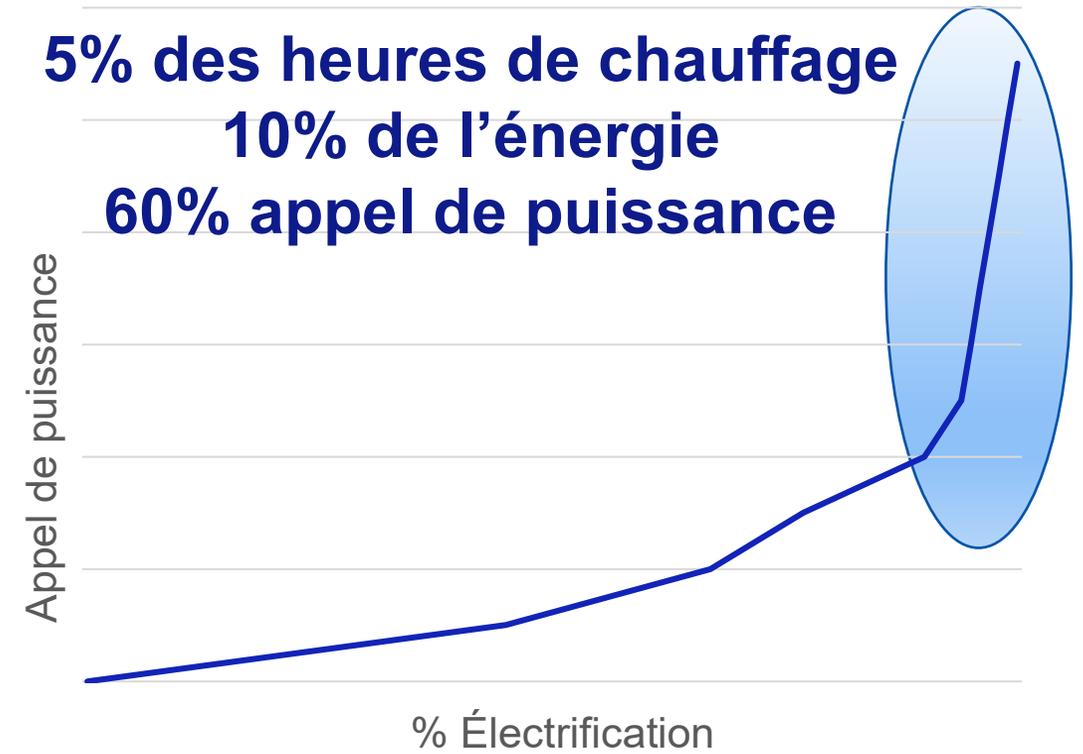
# 100 % électrique, toujours la meilleure option ?

## Impact sur l'appel de puissance

### Perception



### Réalité



# Impact de la clientèle inscrite à l'option GDP

La clientèle inscrite à cette option pour l'hiver 2023-2024 a fourni un effacement moyen de

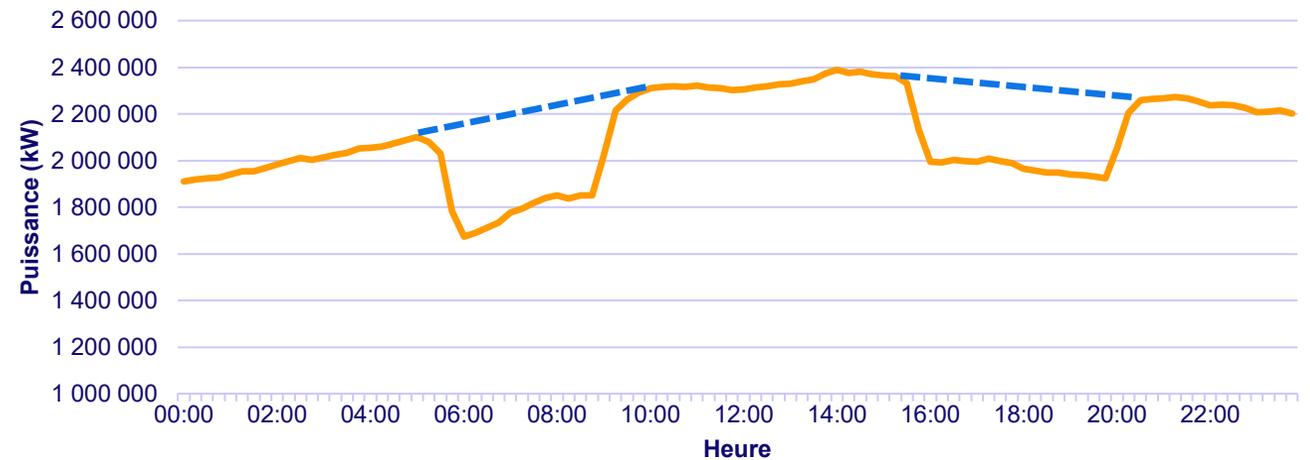
**655 MW**

Lors de la pointe historique, cette contribution a atteint

**424 MW**

**82%** des contrats inscrits sont dans les secteurs bâtiments; ils contribuent à **71%** des gain

Appel de puissance des clients inscrits à l'option GDP  
3 février 2023



# L'ABC des accès à l'espace client affaires



## 2 Types d'accès – Clientèle affaires



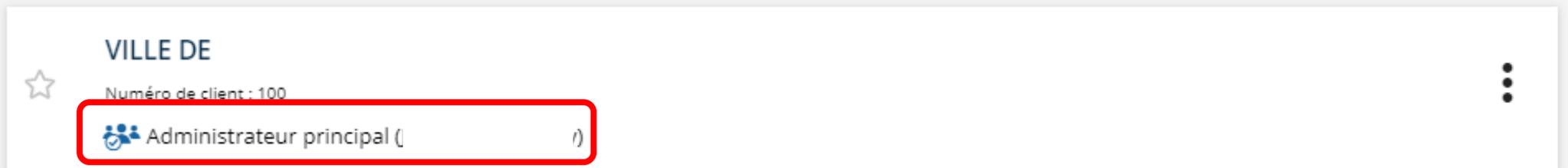
**Administrateur principal**



**Mandataire(s)**



**La clé: Faire en sorte que le titulaire du compte ait identifié un administrateur principal afin de faciliter votre accompagnement comme mandataire**



# Vous assigner comme mandataire

① Choisir l'option  
« **Personne** »  
pour compléter la  
désignation.

**NE PAS** utiliser  
l'option  
« **Entreprise** ».

**NE PAS** inscrire  
de No de client.

## Ajouter une autorisation (procuration ou consentement)

Étape 1 de 4 – Désignation

Désignez ci-dessous une personne ou une entreprise autorisée :

Personne  Entreprise

Prénom (pers. autorisée)\*

Etienne

Nom (pers. autorisée)\*

St-Cyr

Adresse courriel\*

estcyr@compagnie.com

No de téléphone\*

514 555-5555

No de client (pers. ou entr. autorisée) 

### IMPORTANT:

*On doit autoriser chaque  
« **Personne** » via son  
adresse courriel individuelle.*

*L'option « **Entreprise** »  
n'offre pas le même type  
d'accès.*

*Il n'est pas possible  
d'autoriser l'ensemble des  
membres d'une entreprise.*

# Vous assigner comme mandataire

**2** Utiliser l'option « Procuration » pour établir le niveau d'autorisation requis (« Gérer le compte » donne tous les accès d'analyse requis).

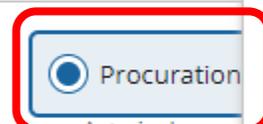
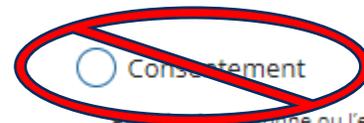
**NE PAS** utiliser « Consentement »

## Ajouter une autorisation (procuration ou consentement)

Étape 3 de 4 – Niveau d'autorisation

Choisissez le type de mandat :

L'option retenue s'appliquera à tous vos comptes actuels et futurs.



Permet à la personne autorisée de payer la facture, de voir l'information figurant dans le dossier du compte visé, d'accéder au compte par son Espace client et de recevoir la facture.

Pouvoirs :

- Gérer le compte ?
- Conclure une entente de paiement ?
- Changer de tarif ?
- Modifier les renseignements ?
- Signaler un déménagement ?

# Localisation des données détaillées

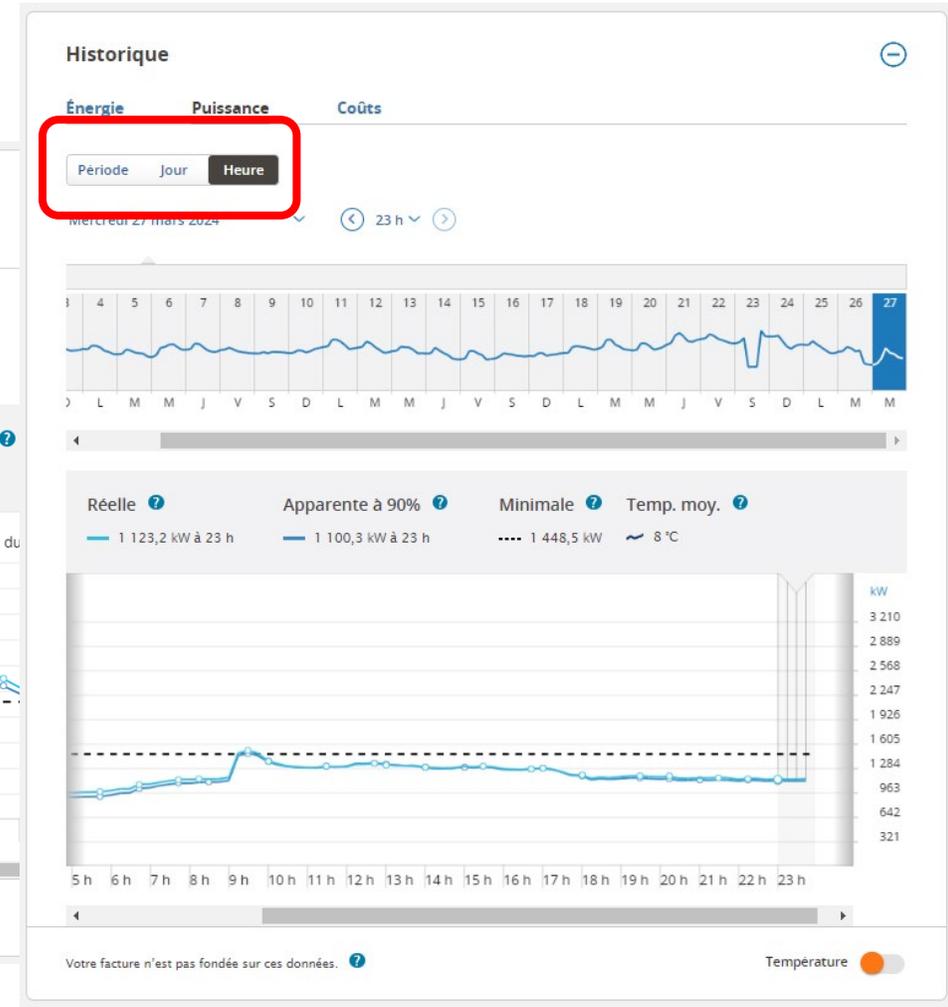
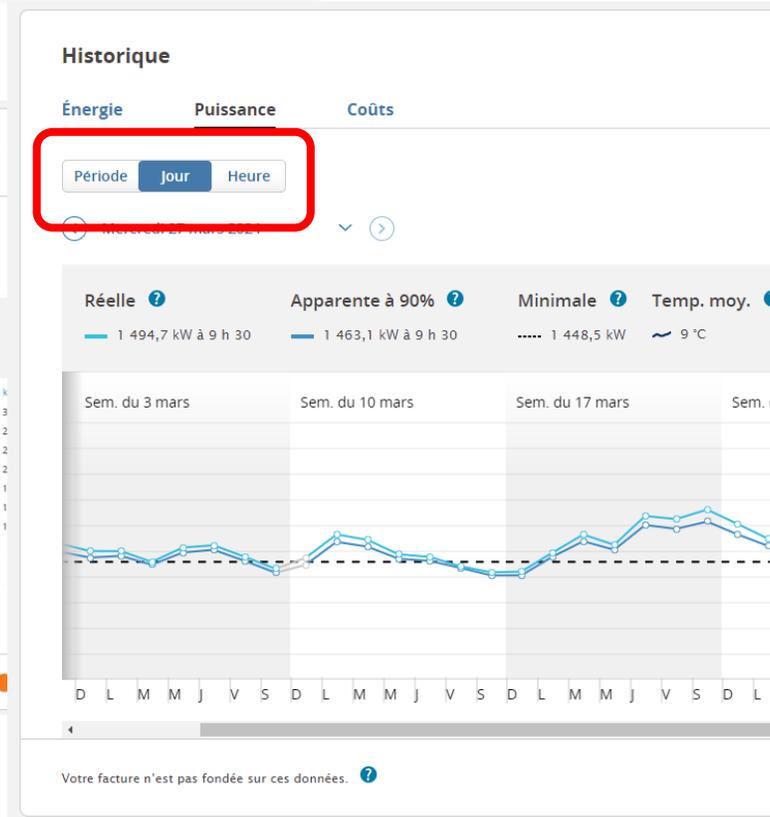
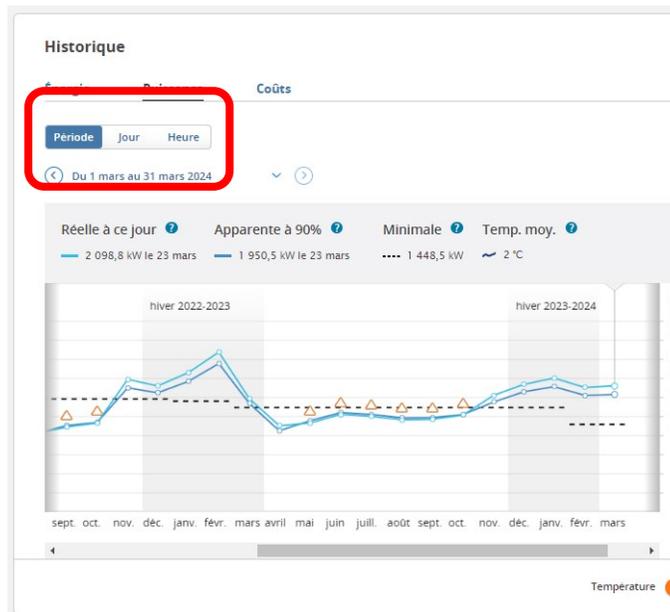


# Survol des données disponibles



Hydro Québec Espace client  
Étienne St-Cyr ?

Sommaire Facture Paiement **Consommation** Déménagement Suivre une demande



# Le secret – télécharger les données

## Tout en bas de l'onglet « Consommation »

### Téléchargement

Téléchargez les données du portrait de votre consommation dans un fichier CSV qui peut être lu à l'aide d'un tableur tel que Microsoft Excel. Vous pouvez récupérer les données des deux dernières années.

#### Vue d'ensemble par période de consommation

Période du 1 mars 2022 au 27 mars 2024

[↓ Télécharger \(CSV\)](#)

---

#### Historique

Période du 1 mars au 27 mars 2024

##### Type de données

- Énergie et puissance par jour
- Énergie par heure
- Puissance par 15 minutes

[↓ Télécharger \(CSV\)](#)

*Résumé des factures des 24 derniers mois*

*Détails du mesurage de la période choisie*

*Astuce -> les données de la période en cours sont aussi accessibles jusqu'à la veille de la demande de téléchargement*

# Un aperçu du format des données



## Factures

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U
1	Contrat	Tarif	Date de début	Date de fin	Jour	Date et heure de la dernière relève	kWh	Montant (\$)	Code de relève	Moyenne \$/j	Moyenne c/kWh	Puissance facturée	Puissance réelle (kW)	Date et heure de la mesure de la puissance maximale réelle	90 % de la puissance apparente (kVA)	Date et heure de la mesure de la puissance apparente maximale	Puissance minimale (PFM)	Période de mesure de la puissance à facturer minimale (PFM)	Facteur de puissance ou FP (%)	Facteur d'utilisation ou FU (%)	Température moyenne (°C)
2	300999999	M	2024-03-01	2024-03-31	27	2024-03-27 23:59	918000	81747,26	R	3027,68	8,9	2098,8	2098,8	2024-03-23 18:45	1950,5	2024-03-23 18:45	1448,5	du 2024-03-01 au 2024-03-27	96,8	67,5	2
3	300999999	M	2024-02-01	2024-02-29	29		1148400	94993,79	R	3275,65	8,27	2070	2070	2024-02-19 07:15	1937,5	2024-02-20 08:30	1448,5	du 2024-01-01 au 2024-01-31	96,2	79,7	-3
4	300999999	M	2024-01-01	2024-01-31	31		1368000	111245,92	R	3588,58	8,13	2228,4	2228,4	2024-01-17 08:15	2083,3	2024-01-17 08:15	1731,6	du 2023-02-01 au 2023-02-28	96,3	82,5	-5
5	300999999	M	2023-12-01	2023-12-31	31		1216800	101998,89	R	3290,29	8,38	2120,4	2120,4	2023-12-14 04:15	1995,8	2023-12-14 04:15	1731,6	du 2023-02-01 au 2023-02-28	95,6	77,1	-1

## Quotidien

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
1	Contrat	Tarif	Date de consommation	kWh	Code de consommation	Puissance réelle (kW)	Code de puissance réelle	Heure puissance maximale réelle	90 % de la puissance apparente (kVA)	Code de puissance apparente	Heure ? Puissance apparente maximale	Température moyenne (°C)	Code de température
2	300999999	M	2024-03-27	27017,28	R	1494,7	R	09:30:00	1463,1	R	09:30:00	9	R
3	300999999	M	2024-03-26	29973,24	R	1535	R	06:45:00	1467	R	07:15:00	6	R
4	300999999	M	2024-03-25	35358,84	R	1738	R	07:15:00	1648,5	R	07:15:00	2	R
5	300999999	M	2024-03-24	39614,4	R	1925,2	R	06:45:00	1793,6	R	06:45:00	-4	R

## Horaire

	A	B	C	D	E	F
1	Contrat	Date et heure	kWh	Code de consommation	Température moyenne (°C)	Code de température
2	300033970	2024-03-27 23:00	1119,6	R	8	R
3	300033970	2024-03-27 22:00	1119,6	R	8	R
4	300033970	2024-03-27 21:00	1127,16	R	8	R

## 15 minutes

	A	B	C	D	E	F
1	Contrat	Date et heure	Puissance réelle (kW)	Code de puissance réelle	90 % de la puissance apparente (kVA)	Code de puissance apparente
2	300999999	2024-03-27 23:45	1123,2	R	1096,4	R
3	300999999	2024-03-27 23:30	1118,8	R	1095,1	R

**Bonus:**  
Le moment de l'appel de puissance est indiqué. Il n'apparaît pas sur la facture.

# Simplification: Jeton Energy Star Portfolio Manager



# Comment trouver son jeton



Hydro Québec Espace client  
Jean Watt

Sommaire **Facture** Paiement Consommation Déménagement Suivre une demande

- Facture Internet
- Historique - factures et paiements
- Comparer les tarifs
- Option de crédit hivernal
- Option Gestion de la demande de puissance
- Mode de versements égaux
- Relevé de compteur
- Procuration ou consentement
- ENERGY STAR Portfolio Manager (ESPM)**

## ENERGY STAR Portfolio Manager<sup>MD</sup> (ESPM)

Dans ESPM, à l'étape Partage de votre propriété, utilisez votre jeton d'identification pour configurer le partage de vos données de consommation.

**Jeton d'identification**  
GR3ZF1JY

ESPM est un outil de mesure, de suivi et d'analyse comparative des données de consommation. Vos données seront partagées uniquement si vous le demandez à partir de cette application.

Pour en savoir plus sur cet outil et sur la manière de configurer le partage de vos données de consommation, [consultez notre site Web](#)

### Obtenir un code d'agrégation pour un immeuble à logements multiples ou un immeuble commercial

Ce code permet de partager les données de consommation des espaces pour lesquels la facture d'électricité n'est pas assumée par le propriétaire ou lorsque des compteurs individuels sont utilisés pour l'ensemble d'un immeuble dont l'électricité est payée par le propriétaire.

2 Adresses

<b>123 rue de l'Efficacité Énergétique</b> 13 compteurs (usage résidentiel)	<b>Code d'agrégation</b> 600595849RE
<b>123 rue de Décarbonation</b> 14 compteurs (usage résidentiel)	<b>Code d'agrégation</b> 600601816RE

Ref: <https://www.hydroquebec.com/data/affaires/pdf/guide-d-utilisation-des-services-espm.pdf>

# Utiliser son jeton dans ESPM



## À quelle fréquence mes données seront-elles transférées vers ESPM ?

La première transmission contiendra les données de consommation des trois dernières années. Elle se fera dans les 24 heures suivant votre demande.

Les transmissions subséquentes se feront selon les fréquences suivantes :

- Numéros de compteur unique : 30 jours après la date de chaque facture.

**Numéro de compteur** ou Code d'agrégation1

- Pour les codes d'agrégation : tous les 90 jours.

Numéro de compteur ou **Code** d'agrégation1

Les corrections apportées aux factures à l'extérieur de ces délais ne seront pas prises en compte dans ESPM.

Numéro de compteur ou Code d'agrégation1	Jeton d'identification2
G4SH0000000	AAAA0000
G4SH0000001	AAAA0000
G4SH0000002	AAAA0000
G4SH0000003	AAAA0000

*Note: Si plusieurs compteurs sont inscrits pour votre propriété, le numéro de jeton d'identification sera le même pour tous les compteurs.*

*Les numéros de compteur ou les codes d'agrégation sont toujours distincts*



**Merci !**

**Prochains RV HQ:**

**Webinaires les 13 et 20  
novembre pour tous les  
détails sur OSE 5.0**

**Référez-vous à votre infolettre ou contactez  
votre représentant ou délégué pour vous  
inscrire**